



Brussels
11/02/2026
HR.B.1.003

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

**POSTE PRIORITAIRE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ
LES DOSSIERS DE CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS PAR LES
ADMINISTRATIONS GESTIONNAIRES*, AU PLUS TARD LE 20/04/2026, AU
SGAE A**

**FOUAD ACHIBA, ADJOINT AU CHEF DE BUREAU
FOUAD.ACHIBA@SGAE.GOUV.FR**

**LUCIE APPRIOU, ADJOINTE AU CHEF DE BUREAU
LUCIE.APPRIOU@SGAE.GOUV.FR**

*** TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE ADRESSÉ DIRECTEMENT AU SGAE
PAR LE CANDIDAT NE POURRA ÊTRE RECEVABLE**

DG – Directorate – Unit DG - Direction – Unité GD - Direktion - Referat	ENV.C.1
Post Number in Sysper Numéro de poste dans Sysper Stellennummer in Sysper	383534
Provisional Starting Date Date d'entrée en fonction prévisionnelle Gewünschter Dienstantritt	Q2 2026
Initial Duration (months) Durée initiale (mois) Dauer (Monate)	24
Place of Secondment Lieu de détachement Abordnungsort	Brussels Bruxelles Brüssel
Type of Secondment Type de détachement Art der Entsendung	Cost-free Sans frais Unentgeltlich abgeordnet
This Vacancy Notice is open to Cet avis de vacance est ouvert aux Die Stelle ist offen für	Member States États membres Mitgliedstaaten
Deadline for Applications Date limite de candidature Bewerbungsschluss	27/04/2026



Eligibility Criteria Critères d'éligibilité Zulassungsbedingungen	Version Française,
--	------------------------------------

Brussels
11/02/2026
HR.B.1.003

Présentation de l'entité:

La direction générale de l'environnement (DG ENV) a pour mission de permettre aux citoyens européens de bien vivre, dans les limites écologiques de la planète, sur la base d'une économie circulaire et innovante, dans laquelle la biodiversité et les écosystèmes sont protégés et restaurés, les risques sanitaires liés à l'environnement sont réduits au minimum de manière à renforcer la résilience de notre société, et la croissance a été dissociée de l'utilisation des ressources. La DG agit en tant que principal moteur politique dans le cadre du pacte vert pour l'Europe.

Au sein de la DG ENV, les politiques et activités de la direction C visent à protéger les citoyens européens contre les incidences néfastes sur l'environnement et la santé résultant des pressions exercées sur l'air, sur les eaux douces et sur les mers, ainsi que contre la contamination industrielle des sols, et par conséquent à contribuer à protéger et à améliorer l'utilisation durable des ressources naturelles de l'UE, conformément aux objectifs du pacte vert pour l'Europe et au plan d'action «zéro pollution».

L'unité C1 - Gestion durable des eaux douces s'emploie à protéger les eaux douces européennes en tant que composante essentielle de notre capital naturel. Nous contribuons à la mise en œuvre et à l'élaboration de la législation et de la politique de l'UE sur l'eau et visons à garantir une eau potable et des écosystèmes aquatiques sains, ainsi qu'à faire en sorte que l'eau soit utilisée de manière plus efficace et à réduire les effets des sécheresses et des inondations.

Présentation du poste:

Nous recherchons un(e) chargé(e) de mission spécialisé(e) dans la législation et la politique de l'eau de l'UE, avec une expertise particulière sur le lien eau-agriculture, pour se joindre à notre équipe dynamique d'une vingtaine de personnes.

Le/la titulaire du poste fournira des conseils techniques et contribuera à l'élaboration de la politique de l'eau de l'UE, notamment à la mise en œuvre et au développement de la stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau, ainsi qu'à la réalisation des objectifs « zéro pollution », d'économie circulaire et de biodiversité. Il/elle contribuera à la gestion de la mise en œuvre, du suivi et de l'application de la directive-cadre sur l'eau, de la directive relative aux normes de qualité environnementale et de la directive sur les eaux souterraines, en particulier pour les aspects liés au lien eau-agriculture. Il/elle participera également à l'élaboration des politiques et des textes législatifs futurs, ainsi qu'à celle de la législation secondaire et d'implémentation. Il/elle contribuera aux travaux de la stratégie commune de mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau, notamment au sein du groupe de travail sur l'état écologique, et de celui sur les



pénuries d'eau et les sécheresses. Enfin, il/elle contribuera à la mise en œuvre des actions de la stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau relatives au lien eau-agriculture, en particulier celles en lien avec l'utilisation rationnelle de l'eau en agriculture, ainsi qu'à la mise en place d'une boîte à outils d'aide à l'intention des États membres afin de soutenir les actions visant à réduire la pollution par les nutriments. La personne retenue assurera le suivi et contribuera à la coordination des activités associées de la Commission, de l'Agence européenne pour l'environnement et du Centre commun de recherche de la Commission européenne. Elle sera également chargée d'assurer le rôle de référent pour 1 à 3 États Membres de l'UE en matière de soutien à la mise en œuvre de la législation communautaire sur l'eau (questions écrites, notes d'information, politique de cohésion, infractions).

Ce poste exige la capacité de gérer plusieurs dossiers simultanément et de produire un travail de grande qualité, souvent dans des délais très courts.

Profil du titulaire du poste:

Nous recherchons un(e) collègue faisant preuve d'une grande motivation, de curiosité, d'ingéniosité et d'une bonne organisation, travaillant à la fois de manière indépendante et en équipe, et ayant la capacité de traiter des questions scientifiques et techniques complexes.

Les éléments suivants sont requis:

- Formation universitaire en sciences agricoles, sciences de l'environnement, ressources en eau/hydrologie ou tout autre domaine pertinent.
- Une expérience préalable, notamment en matière de législation et de politiques de l'eau de l'UE, constitue un atout majeur.
- Expérience avérée de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau ou de la politique agricole commune aux niveaux européen, national ou régional.
- Solides compétences analytiques, excellentes compétences rédactionnelles, très bonnes aptitudes à la communication, à la négociation et au réseautage.
- Esprit d'initiative et bon jugement.
- Maîtrise de l'anglais indispensable ; la maîtrise du français ou de l'allemand serait un plus.



Critères d'éligibilité

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d'éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

- Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
- Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;
- Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.
- Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. Si vous venez d'un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

Conditions du détachement

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l'article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l'Union européenne doit obligatoirement disposer d'une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission \(EU – Euratom\) 2015/444 du 13 mars 2015](#)). Il vous appartient de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de votre détachement.



Soumission des candidatures et procédure de sélection

Si vous êtes intéressé ou si vous avez des questions, veuillez suivre les instructions et les canaux de communication établis par votre administration nationale.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l'intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l'AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](#)) en français, anglais ou allemand. Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes ou attestation d'expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

⁽¹⁾ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).